

## AKTUELL

LUXLEAKS

# Colin-maillard

Luc Caregari

**La reprise du procès en appel du scandale Luxleaks a été marquée par la plaidoirie enflammée de Bernard Colin, l'avocat de Raphaël Halet, qui a démonté la façon dont le Luxembourg traitait la fiscalité des multinationales en douce.**

Le sort de Raphaël Halet (et d'Antoine Deltour) se joue sur une petite nuance. Il s'agit de savoir si les lanceurs d'alerte ont dénoncé un système illégal ou s'ils ont publié des documents sur une pratique certes immorale, mais tout à fait dans les règles. Si la Cour d'appel penche vers la première interprétation des faits, alors elle n'aura pas d'autre choix que d'acquitter les deux hommes.

Bien entendu, ce n'est pas la nature du tax ruling en soi qui est au cœur du débat - il est et reste un instrument fiscal reconnu -, mais la pratique luxembourgeoise en relation avec cet instrument. Une question qui d'ailleurs est apparue dès le déclenchement du scandale Luxleaks.

D'emblée, l'avocat constate que, depuis peu, les éléments de langage employés par le gouvernement luxembourgeois pour évoquer Luxleaks ont bien changé. En effet, ni le ministre des Finances ni ses porte-parole n'insistent plus sur le « tout était légal » - mais préfèrent renvoyer vers les efforts consentis par le grand-duché dans la lutte contre la fraude fiscale.

## Nouveaux éléments de langage

Puis Colin se lance dans le grand démontage des pratiques fiscales luxembourgeoises. Il passe en revue les deux circulaires qui ont réglé la fiscalité des multinationales, toutes les deux déclarées comme des aides d'État illégales par la Commission européenne en octobre 2002. Il en conclut : « Le Luxembourg a été le seul pays européen à pratiquer les tax rulings sans base légale. » Pour mieux illustrer à quel point cette pratique des rulings a été illégale, il revient aussi sur la fameuse page manquante du « rapport Krecké » - sur laquelle il est écrit clairement qu'une telle pratique « n'existe pas dans notre législation fiscale » et où l'ancien député et ministre socialiste conseille au gouvernement de « suivre d'un peu plus près les 'accords' ainsi opérés ».

Un conseil que le gouvernement n'a pas choisi de prendre au sérieux, au vu des libertés dont disposait, au

sein du fameux bureau numéro 6 de l'administration fiscale, le fonctionnaire Marius Kohl. C'est sur ce dernier que se focalise l'ire de l'avocat. Selon Colin, Kohl aurait fait « pire que ce qui était écrit dans les circulaires ». Le fait qu'il aurait laissé PWC travailler avec du papier à en-tête de son administration et confié à la firme le soin d'archiver les documents de tax rulings relèverait de la « corruption active ». Visiblement bien informé, l'avocat met aussi en cause l'expert fiscaliste, conseiller d'État et proche du gouvernement actuel Alain Steichen - une sorte de gourou de la fiscalité qui aurait guidé Marius Kohl et légitimé ses actes.



PHOTO : WOXX

Pour prouver le bien-fondé de ses réflexions, Colin fait valoir que le Luxembourg ne s'est donné une base légale pour les tax rulings qu'après que le scandale Luxleaks a éclaté. Pire encore, le ministère des Finances a attendu jusqu'à décembre 2016 pour enfin régler une autre pratique (par le biais d'une circulaire, d'ailleurs versée au dossier par l'avocat d'Antoine Deltour au début de la séance), celle des prix de transferts, une autre trouvaille pour « optimiser » l'imposition dont les clients des « Big Four » sont friands. Pour l'avocat de Raphaël Halet, « les lanceurs d'alerte ont mis de l'ordre dans le système législatif au Luxembourg ». Une affirmation difficile à nier, vu que le vide juridique dans lequel opérait l'administration fiscale luxembourgeoise est un fait manifeste. Reste juste à voir si le président de la Cour d'appel Michel Reiffers se laissera tenter par l'équivalence entre vide juridique et pratique illégale. La suite et la fin du procès en appel - où les parties impliquées auront le droit de formuler leurs répliques - sont prévues pour lundi prochain.

## SHORT NEWS

## Freeport: Die Regierung ist nicht zuständig

(tj) - Die Regierung sieht keine Veranlassung, die Entwicklung des luxemburger Freihafens zu kommentieren. Dies geht aus der Antwort Pierre Gramegna auf eine parlamentarische Anfrage der CSV-Abgeordneten Diane Aehm und Gilles Roth hervor. Ein Teil der Anfrage bezog sich auf den potenziellen Schaden, den der Personalwechsel nehmen könnte. Nachdem der ehemalige Präsident und Hauptaktionär Yves Bouvier 2015 wegen Betrugsvorwürfen festgenommen worden war, hatte zuletzt Generaldirektor David Arendt im vergangenen Dezember seinen Posten gekündigt. In seiner Antwort betont Gramegna, dass das Wirtschaftsministerium für Fragen zu Privatunternehmen, an denen der Staat keine Beteiligung hat, nicht zuständig sei. So weit, so gut. Nur schade, dass dieser Grundsatz offenbar noch keine Rolle gespielt hat, als es 2014 darum ging, zugunsten des Riesentresors ein Gesetz umzuschreiben, eine Straße bauen zu lassen und ein Grundstück von 22.000 m<sup>2</sup> zur Verfügung zu stellen. Nicht zuletzt auf der Eröffnungsfeier, auf der sich zahlreiche Regierungsmitglieder - darunter Gramegna selbst - hatten ablichten lassen, war von einer solchen Interessentrennung wenig zu bemerken.

## Forum 369: Von Trolls und Gutmenschen

(da) - „Hate Speech“ lautet das Thema der ersten forum-Ausgabe im Jahr 2017. Aber so spannend das Thema an sich ist, so enttäuschend fallen Teile des Dossiers dann doch aus. Schon beim Intro ist das so: Der Autor stellt dort nicht nur links- und rechtspolitischen „Extremismus“ pauschal auf eine Ebene, sondern stellt auch „Trolls“ und „Gutmenschen“ als zwei Seiten einer Medaille dar. Ein Aufruf, Muslime „plattzuwalzen“, wird munter mit der durch die LSAP-Handtaschen-Kampagne ausgelösten Empörung in eine Reihe gestellt. Ein E-Mail-Interview in vier Fragen mit der Staatsanwaltschaft zum Thema erweckt eher den Eindruck, als Füllmaterial zu dienen, während ein Artikel zur Pressefreiheit nicht so recht ins Dossier passen will. Spannend sind dagegen ein Beitrag zu Ursprung und Entwicklung des Schimpfworts „Bier“ sowie eine linguistisch-psychoanalytische Herleitung des Dossierthemas. Auch ein Beitrag des Bloggers Maxime Weber kann überzeugen. Sonst noch lesenswert: ein Beitrag des Intro-Schreibers Mohamed Hamdi zum „digitalen Panoptikum“, in dem wir leben, ein Artikel von zwei uni.lu-ForscherInnen zur Rolle von LehrerInnen und eine spannende Auseinandersetzung von „I, Daniel Blake“, dem jüngsten Film von Ken Loach.

## Espionnage politique : Srel ou pire ?

(lc) - En marge du procès en appel Luxleaks, une autre polémique a rempli les gazettes cette semaine. Après la reprise, par plusieurs médias - dont le woxx -, des soupçons émis par Justin Turpel, l'ex-député et membre du collectif de soutien aux inculpés du procès s'est fendu d'une note de blog concernant le supposé agent du Srel qui aurait été présent aussi bien lors de la première soirée de solidarité début 2016 que pendant les deux procès. Identifié par plusieurs sources comme agent du Srel, le mystérieux agent est devenu un peu le « running gag » de ceux qui assistent toutes les semaines au développement de cet imbroglio judiciaire. Le ministère d'État, tout comme la nouvelle cheffe des barbouzes, Doris Woltz, se sont pourtant empressés de nier toute tentative d'espionnage politique - ce qui n'est pas un geste anodin. Plusieurs hypothèses sont envisageables : soit le service de renseignement et les autorités veulent cacher que l'espionnage politique existe toujours, soit l'agent assiste au procès en « privé », ce qui laisse supposer que la réforme du Srel n'est pas encore totalement implémentée. Autre possibilité : il pourrait s'agir d'un agent d'une agence de détectives dont la présence serait aussi destinée à dissuader certains témoignages gênants. Et finalement, il se pourrait aussi que cette polémique ne soit pas basée sur des faits réels. Toujours est-il qu'une question parlementaire - voire une commission d'enquête - serait une bonne initiative pour tirer au clair ce qui se passe à la cité judiciaire.